

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/9

9 décembre 1996

(96-5180)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ROYAUME-UNI

Déclaration de M. Ian Lang, M.P., Président du Conseil du commerce,
Chef du Département du commerce et de l'industrie

C'est un grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements à nos hôtes pour l'hospitalité et l'amitié avec lesquelles ils nous accueillent.

Mes collègues Ministres du commerce et moi-même sommes rassemblés ici à Singapour à un moment très important de l'évolution du libre-échange multilatéral. La libéralisation du commerce mondial a considérablement progressé ces 50 dernières années. Mais il est toujours aussi important d'affirmer notre attachement au système multilatéral et à ce processus de libéralisation.

La mise en oeuvre des mesures convenues lors du Cycle d'Uruguay entraînera un accroissement des revenus mondiaux, ainsi qu'une expansion du commerce mondial et une hausse des niveaux de vie. Dix ans après l'achèvement des négociations, leurs résultats se seront traduits par une croissance des échanges mondiaux se situant entre 9 et 24 pour cent, et une augmentation des revenus mondiaux de plus de 500 milliards de dollars EU par an. Une fois ces résultats pleinement mis en oeuvre, la hausse des revenus des pays en développement et des pays en transition devrait être d'environ 116 milliards de dollars EU par an. Ces chiffres sont réellement stupéfiants. Mais cela ne suffit pas. Nous avons le devoir de faire en sorte que cette impulsion donnée à la prospérité mondiale soit maintenue à l'avenir et que cette dernière soit partagée par tous.

Les priorités du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Organisation mondiale du commerce se concentrent sur des questions qui sont extrêmement importantes pour le démantèlement des obstacles au commerce auxquels se heurtent nos entreprises et celles de nos partenaires commerciaux. Notre volonté est de faire avancer les travaux sur ces questions dans un esprit de coopération et non de confrontation.

Aussi souhaiterions-nous voir émerger un nouveau programme de travail ambitieux, ce qui, j'en suis convaincu, présente des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Je citerai quelques exemples:

Normes: Nous avons besoin d'une coopération plus étroite entre l'OMC et les organismes internationaux de normalisation; il faut que ces derniers axent leurs travaux sur les normes et les règlements techniques qui sont d'une réelle importance pratique pour les échanges; et il faut que les Membres de l'OMC aient beaucoup plus largement recours aux normes internationales plutôt que de faire bande à part. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire.

Facilitation du commerce: A mesure que tombent les obstacles traditionnels au commerce, la simplification des règlements et des procédures en matière d'importation et d'exportation est une

priorité qui devient de plus en plus importante. Le coût de la mise en conformité avec ces règlements pourrait représenter jusqu'à 10 pour cent de la valeur du commerce mondial des marchandises. Aussi, comme pour les normes, notre objectif devrait-il être de coopérer avec d'autres organisations pour consacrer un effort prioritaire en termes de ressources et de négociations aux domaines qui sont d'une importance capitale pour libéraliser les échanges.

Marchés publics: Ici nous avons certainement besoin d'un nouveau dialogue impliquant tous les Membres de l'OMC pour explorer les énormes avantages que l'on peut retirer du développement de pratiques transparentes et non discriminatoires en matière d'achat. Personne ne doit se sentir menacé par un dialogue. Ces trois questions couvrent des domaines dans lesquels la libéralisation interne du marché européen a produit d'énormes avantages. Nous souhaitons étudier la possibilité d'obtenir des avantages comparables dans le monde entier. Mais il y a plus.

Nous avons tous beaucoup à gagner de la poursuite de la libéralisation de l'investissement. Là aussi, pour le moment, il faut mettre l'accent à l'OMC sur les travaux d'analyse et de recherche et l'instauration d'un climat de confiance. Ces travaux ne devraient pas empiéter sur les négociations en cours à l'OCDE en vue d'un accord multilatéral sur l'investissement, et ne devraient vraiment menacer personne, pays développés ou pays en développement.

Ce sont là certaines de nos priorités en ce qui concerne le programme de travail, moins susceptibles que d'autres de causer des dissensions et concrètes. Notre volonté est également d'accomplir de réels progrès à Singapour dans les négociations qui sont déjà en cours. Achéons, au moins dans les grandes lignes, un accord sur les technologies de l'information visant à l'élimination rapide des droits de douane appliqués aux produits de cette industrie, auquel participeront le plus grand nombre possible de pays. Il faut aussi que nous fassions de réels progrès dans les négociations sur les télécommunications de base. J'espère que nous verrons cette semaine de nombreuses propositions de libéralisation plus poussée.

A tous ces égards, il nous faut réaffirmer la primauté du système multilatéral. Il y a actuellement à l'OMC un débat très important sur les rapports entre les groupements régionaux et le système multilatéral. Nous soutenons les travaux du Comité des accords commerciaux régionaux. Nous devons puiser dans les énergies canalisées par ces arrangements pour renforcer la libéralisation multilatérale, et non y porter atteinte.

Les rapports entre la libéralisation des échanges et la protection de l'environnement constituent une autre question importante et complexe, et il est essentiel d'instituer un cadre dans lequel ces deux objectifs peuvent être atteints harmonieusement. Nous continuons donc à appuyer les travaux du Comité du commerce et de l'environnement.

Réaffirmons notre volonté politique de mettre en oeuvre les nouvelles règles et les nouveaux engagements convenus au cours du Cycle d'Uruguay. Le succès durable de l'OMC dépend de leur mise en oeuvre complète, qui doit être une priorité pour les gouvernements comme elle l'est pour les entreprises et les consommateurs.

Pour faire en sorte que les avantages que procure le commerce soient véritablement partagés, nous devons résoudre la question des intérêts des pays les plus pauvres et promouvoir leur intégration dans le système commercial mondial. C'est pourquoi le Royaume-Uni se félicite que le Directeur général ait proposé la consolidation à zéro des droits de douane pour les produits provenant des pays les moins avancés. Les pays les moins avancés sont les 48 pays les plus pauvres du monde: leurs exportations toutes destinations confondues représentent à peine 0,4 pour cent du commerce mondial. Et, pour répondre à l'une de leurs principales préoccupations, nous souhaitons entamer de nouveaux travaux

sur les moyens de réduire les obstacles au commerce importants engendrés par des règles d'origine préférentielles complexes.

Il est également capital pour nous d'oeuvrer en faveur de l'intégration des pays qui ne sont pas encore Membres de l'OMC dans le système commercial mondial. Les négociations en cours en matière d'accession constituent une part très importante des travaux de l'OMC, en particulier celles qui sont menées avec la Russie et la Chine. Elles ne sont pas faciles pour les pays concernés. Ceux qui veulent devenir Membres de l'OMC doivent en accepter les règles. Mais en ce qui nous concerne, la volonté est là: nous souhaitons que vous vous joigniez à nous.

Certains pays ont proposé que la question commerce et travail figure dans le nouveau programme de travail de l'OMC. Là, je suis obligé d'exprimer mon désaccord. La Grande-Bretagne est aussi fermement opposée que quiconque au travail des enfants et au travail forcé, mais elle ne pense pas qu'il soit justifié de prendre des mesures commerciales pour soutenir des normes sociales. Cela ne ferait qu'affaiblir les économies des pays concernés et les rendre moins aptes à résoudre les problèmes sociaux. Nous estimons que l'Organisation internationale du travail est l'instance appropriée pour promouvoir les normes de travail, pas l'OMC. C'est aussi l'opinion de la majeure partie de l'industrie européenne, comme l'a récemment confirmé l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe. Nous savons que la plupart des autres pays du monde sont aussi du même avis. Il ne faut pas diviser l'OMC sur cette question.

Passons plutôt à l'examen de sujets pour lesquels nous avons des intérêts communs.

Le programme incorporé constitue un programme de travail clair et important pour la fin du siècle. Joint à un nouveau programme de travail ambitieux, comportant des priorités pratiques réelles, il peut donner à l'OMC l'impulsion dont elle a besoin.

Je comprends ceux qui disent que tout ce qu'ils peuvent faire c'est assimiler les résultats du Cycle d'Uruguay. Mais je dois dire que cela ne suffit pas. Il nous faut aller plus loin: à long terme, nous y gagnerons tous. Il n'est pas nécessaire que nous nous engageons tout de suite, mais c'est maintenant qu'il faut nous préparer.

Ainsi, nous devons premièrement assurer le succès de la Conférence ministérielle de Singapour en mettant en route un programme de travail vaste portant sur un large éventail de questions commerciales fondamentales. Il faudrait alors que nous consacrons nos efforts en 1997 à un dialogue concret et que nous examinions les résultats la prochaine fois que nous nous réunirons. J'estime que la prochaine conférence ministérielle devrait se tenir au début de 1998, soit bien avant la fin du délai de deux ans, et 50 ans après les débuts du GATT.

Deuxièmement, il nous faut lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales avant la fin du siècle, qui aboutirait à un nouvel ensemble important de mesures de libéralisation avant 2010. Les négociations prévues dans le programme incorporé feraient naturellement partie d'un nouveau cycle de négociations commerciales avant la fin du siècle. Elles seraient complétées par les autres questions commerciales que j'ai mentionnées, sans oublier les droits de douane, cet élément principal des négociations commerciales qui demeure vital.

Troisièmement, soyons visionnaires. Tournons-nous vers l'avenir et envisageons un engagement en faveur du libre-échange mondial que prendraient, d'ici à 2020, tant mes collègues de l'Union européenne que les autres Membres de l'OMC et qui pourrait compléter les diverses initiatives régionales en la matière. Si l'APEC dans sa totalité peut se fixer pour objectif de parvenir au libre-échange d'ici à 2020, pourquoi l'OMC ne peut-elle en faire autant?

Qu'est-ce que je veux dire quand je parle de libre-échange mondial? Je veux dire l'élimination totale des droits de douane, des contingents d'importation et des exportations appliqués au commerce mondial de tous les produits. Je veux dire la suppression des obstacles non tarifaires, dans le domaine des normes techniques, des marchés publics et de la documentation et des procédures commerciales. Et je veux dire quelque chose de très similaire dans l'ensemble du secteur des services.

J'espère que mes collègues réfléchiront aux avantages que nous assurerions à nos économies et à nos concitoyens en parvenant au libre-échange mondial. Mais établissons d'abord un nouveau programme de travail. Et ensuite, lançons un nouveau cycle.